

# ENQUETE SUR LA REFORME EXPERIMENTALE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

## NOTICE EXPLICATIVE

---

Cette notice explicative vise d'une part à retracer la structure et les objectifs de l'enquête et d'autre part à vous indiquer la méthode pour y répondre. Des remarques méthodologiques plus précises et plus ponctuelles vous sont apportées en note de bas de page dans le formulaire.

### I. Structure de l'enquête

Le questionnaire se compose de quatre parties. Chacune de ces parties vise notamment à mettre en perspective la campagne d'évaluation 2009 au regard de la campagne 2008.

**1. La première partie relative à la mise en place de l'entretien professionnel** a pour objet d'analyser la pertinence du dispositif de formation mis en place dans les différents services concernés par la réforme.

Elle comprend deux sous parties qui ciblent plus particulièrement deux grands axes du dispositif de formation fixé par la circulaire du 20 février dernier relative à la mise en place de la réforme de l'entretien professionnel et appliqué dans les services par les formateurs occasionnels :

- la formation des supérieurs hiérarchiques directs,
- les modalités d'information des agents.

L'objectif est d'améliorer et d'adapter ce dispositif en tenant compte des difficultés rencontrées par les formateurs occasionnels. Il s'agit ensuite d'analyser les principales inquiétudes et questions des agents afin de renforcer l'aspect pédagogique de la formation.

**2. La seconde partie est centrée sur le dispositif de l'entretien professionnel.** Elle analyse les trois phases importantes du dispositif (la préparation de l'entretien, son déroulement, la notification et les voies de recours).

Les trois premières sous parties sont chronologiques :

- les questions relatives à la préparation de l'entretien professionnel, ont pour objet de comparer les pratiques suivies par les différents niveaux hiérarchiques pour mettre en œuvre et harmoniser leur politique d'évaluation au sein de leur service et d'observer les contraintes et difficultés rencontrées.

- Les questions relatives au déroulement de l'entretien professionnel approfondissent l'étude du dialogue entre les évalués et les évaluateurs au regard des thèmes abordés spécifiés à l'article 5 de l'arrêté du 18 février 2008 et de la durée des entretiens préconisée par le memento pratique.

- Enfin, l'étude de la procédure de notification et voies de recours cherche à examiner les différends entre évaluateurs et évalués. Cette rubrique est à ce titre particulièrement importante dans la mesure où elle se concentre sur les situations les plus difficiles. Elle compare les données par catégorie, et s'intéresse aux solutions apportées à chaque situation conflictuelle. Son objectif

est de préciser certaines notions et de prévenir au mieux les situations potentiellement conflictuelles à l'avenir.

**3. La troisième partie s'attache à mesurer le périmètre de mise en œuvre de la réforme.**

**4. Une dernière partie, intitulée « Commentaires et observations générales » est de nature prospective.**

Il s'agit ici de synthétiser les principaux résultats obtenus localement, de commenter de manière globale le dispositif, d'indiquer des pistes de travail qui vous paraissent pertinentes pour améliorer le dispositif.

Vous pouvez, le cas échéant, mettre en lumière des données qui ne sont pas expressément demandées dans le questionnaire mais qui vous paraissent contenir une information importante pour l'enquête.

Cette partie peut prendre la forme d'une note d'accompagnement.